

# Conclusions 2023 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

## Cameroun

En 2023, le Cameroun a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Les pouvoirs publics ont entrepris un programme d'enregistrement des naissances à l'échelle du pays et encouragé la scolarisation en fournissant du matériel éducatif, en recrutant des enseignants et en créant des écoles inclusives dans tout le pays. Les quatre ministères de l'éducation camerounais ont établi un cadre commun réglementant l'admission des enfants porteurs de handicap à tous les niveaux de l'enseignement public, y compris l'enseignement supérieur et la formation professionnelle. Des spécialistes ont été affectés à 25 commissariats de police des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest pour surveiller les crimes commis contre les enfants. Par ailleurs, les pouvoirs publics ont dispensé des services de réinsertion à quelque 1 400 enfants soldats rescapés dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord. Enfin, l'État a adopté le Plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants. Bien que les pouvoirs publics aient déployé des efforts significatifs dans tous les domaines pertinents au cours de la période visée, les interdictions contre la traite des enfants restent insuffisantes car elles exigent que les enfants soient menacés, forcés ou contraints de perpétrer un acte criminel, ce qui est contraire au droit international. La loi n'interdit pas non plus l'utilisation d'enfants dans des activités illicites ou le recrutement d'enfants par des groupes armés non étatiques. Le Cameroun ne répond pas à la norme internationale de protection contre l'exploitation sexuelle commerciale parce qu'il ne criminalise pas l'utilisation d'un enfant à des fins de prostitution ni l'utilisation, l'offre et l'obtention d'un enfant à des fins de spectacles pornographiques. La norme internationale dispose que l'enseignement de base dure neuf ans, mais la loi camerounaise ne prévoit que six ans d'enseignement de base gratuit. Les autorités n'ont pas signalé avoir prononcé des sanctions pour les violations du travail ni mené d'efforts pour faire appliquer les lois criminalisant les pires formes de travail des enfants. Les contraintes budgétaires et la mauvaise coordination entre les organismes chargés de recueillir et de communiquer des données ont également entravé les efforts d'application de la loi et leur efficacité. Par ailleurs, les inspecteurs du travail camerounais ne mènent pas d'inspections dans le secteur informel – secteur dans lequel se produit la majorité du travail des enfants. Enfin, 29 enfants ont été arrêtés par les autorités nationales pour leur association présumée avec des groupes armés et pour des raisons de sécurité nationale ; le rapport des Nations Unies sur les enfants dans les conflits armés a confirmé qu'en décembre 2023, 14 enfants étaient toujours en détention.

Les mesures suggérées ci-dessous – si l'État les appliquait – combleraient les lacunes identifiées par le département du Travail des États-Unis relatives à la mise en œuvre des engagements internationaux du Cameroun visant à éliminer les pires formes de travail des enfants.

Domaine	Mesure proposée
Cadre juridique	Ratifier toutes les principales conventions internationales concernant le travail des enfants, notamment le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Domaine	Mesure proposée
	Relever l'âge de fin de la scolarité obligatoire de 12 à 14 ans pour qu'il coïncide avec l'âge minimum d'admission à l'emploi.
	Établir par voie législative une durée d'enseignement public et gratuit de 9 ans, conformément aux engagements internationaux.
	Criminaliser l'utilisation d'enfants de moins de 18 ans à des fins de prostitution. Criminaliser l'utilisation, l'offre et l'obtention d'enfants de moins de 18 ans pour des spectacles pornographiques.
	Frapper d'interdiction pénale l'utilisation d'enfants dans le cadre d'activités illicites, y compris la production et le trafic de stupéfiants.
	Frapper d'interdiction pénale le recrutement d'enfants par des groupes armés non étatiques.
	Supprimer les dispositions exigeant l'existence de menaces, d'usage de la force et de coercition dans les cas de traite des enfants et veiller à ce que les interdictions en la matière s'appliquent à tous les enfants âgés de 18 ans ou moins.
	Interdire aux enfants de travailler à des hauteurs dangereuses et sous l'eau.
Application	Veiller à ce que les enfants associés à des groupes armés soient orientés vers des prestataires de services sociaux et mettre fin à la pratique consistant à les incarcérer comme des adultes.
	Allouer suffisamment de fonds à l'Inspection du travail et faire passer le nombre d'inspecteurs du travail de 224 à 773 afin de couvrir convenablement la population active, qui compte environ 11,6 millions de personnes.
	Mener des inspections dans tous les secteurs, y compris l'exploitation minière et le secteur informel, et instaurer des inspections de routine pendant les périodes de demande accrue de main-d'œuvre comme les saisons de récolte.
	Assurer la formation et le financement des forces de l'ordre permettant d'enquêter sur les pires formes de travail des enfants.
	Recueillir et publier des statistiques complètes sur les efforts déployés en matière d'application des lois pénales.
	Former les responsables des forces de l'ordre sur la manière d'identifier les cas de traite des enfants, veiller à ce que les rescapés bénéficient de services de réinsertion et mener des activités de sensibilisation aux mécanismes d'orientation des plaintes relatives au travail des enfants.
Coordination	Allouer des ressources au Comité national de lutte contre le travail des enfants à la hauteur de son mandat.
	Veiller à ce que ce même comité surveille les cas de pires formes de travail des enfants, améliore la coordination entre les organismes qui collectent et communiquent des données sur les efforts menés en la matière et publie ses activités.

Domaine	Mesure proposée
Programmes sociaux	<p>Assurer l'autonomie et l'inviolabilité de l'espace sûr des établissements scolaires, débarrasser ces derniers de tous les groupes armés et protéger les élèves et enseignants qui se rassemblent pacifiquement aux fins d'enseignement. Fournir un nombre suffisant d'écoles et d'enseignants, y compris du mobilier de classe de base et des installations sanitaires.</p>
	<p>Continuer à améliorer l'enregistrement des naissances et élargir l'accès aux documents d'identité afin que les enfants puissent accéder à l'enseignement secondaire et passer leurs examens.</p>
	<p>Prendre en charge le coût des livres et des uniformes ainsi que les divers frais de scolarité afin que tous les enfants puissent accéder à l'éducation.</p>
	<p>Augmenter les financements et les programmes pour traiter dans toute son ampleur le problème du travail des enfants, y compris la mendicité des rues, l'extraction de l'or et l'agriculture.</p>